

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-270679-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

79

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

**Membres absents** : M. MAGLICA - M. DUPIRE - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Fourniture de services de télécommunications - Groupement de commandes à constituer entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, les régies personnalisées de La Vapeur et de L'Opéra Dijon, les communes de Bresse-sur-Tille, Longvic, Marsannay-la-Côte, Neuilly-lès-Dijon, Ouges, Perrigny-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon, Quetigny, Sennecey-lès-Dijon et Talant - Mise en appel d'offres - Lancement de la consultation**

M. MEKHANTAR au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les marchés actuels de télécommunications de la Ville sont répartis en 6 lots :

- lot n°1 : abonnements, trafic entrant et trafic sortant non accessible en présélection, pour toutes les liaisons de téléphonie fixe à l'exception des liaisons T2,

- lot n°2 : abonnements, trafic entrant et trafic sortant pour les liaisons de téléphonie fixe de type T2, trafic sortant accessible en présélection pour les autres liaisons de téléphonie fixe,
- lot n°3 : fourniture des services de téléphonie mobile et des terminaux associés,
- lot n°4 : fourniture d'accès Internet à débit symétrique garanti et services associés,
- lot n°5 : fourniture d'accès Internet à débit asymétrique non garanti et services associés,
- lot n°6 : services d'interconnexion IP pour raccordement de sites isolés.

Ces marchés ont été passés avec la société France Télécom pour les lots n°1, n°5 et n°6.  
Les lots n°2 et n°4 ont été attribués à la société Completel, le lot n°3 à la société SFR.

Tous ces marchés arriveront à expiration au 31 décembre 2011 et il est donc nécessaire de les renouveler.

Pour ce faire et afin d'œuvrer dans l'esprit de mutualisation qui prévaut désormais en matière de systèmes d'information à l'échelle de l'agglomération dijonnaise, il est proposé de constituer un groupement de commande avec les collectivités suivantes :

- la Ville,
- la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon,
- la régie personnalisée de La Vapeur,
- la régie personnalisée de L'Opéra Dijon,
- la commune de Bresse-sur-Tille,
- la commune de Longvic,
- la commune Marsannay-la-Côte,
- la commune de Neully-lès-Dijon,
- la commune d'Ouges,
- la commune de Perrigny-lès-Dijon,
- la commune de Plombières-lès-Dijon,
- la commune de Quetigny,
- la commune de Sennecey-lès-Dijon
- la commune de Talant.

Ce groupement de commande lancera un appel d'offres ouvert, conformément à l'article 57 du code des marchés publics, pour la passation de nouveaux marchés.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dijon qui assurera le rôle de coordonnateur du groupement de commande, sa commission d'appel d'offres attribuera les marchés qui seront signés et notifiés pour le compte de l'ensemble des membres.

Par la suite, chaque membre du groupement utilisera et exécutera directement les marchés, selon ses propres besoins.

Le fonctionnement du groupement de commande sera régi par une convention spécifique, dont le projet est annexé au rapport.

Compte tenu de l'évolution du marché et du contexte de l'agglomération dijonnaise, il est préconisé de conserver l'allotissement des marchés à l'identique, tel qu'exposé ci-dessus.

Chaque lot donnera lieu à un marché à bons de commande, qui sera passé sans seuil financier compte tenu du caractère fluctuant des besoins d'une année à l'autre.

Néanmoins, la dépense annuelle globale pour l'ensemble des lots peut être estimée à environ 1 200 000 € TTC, dont 600 000 € TTC pour la seule Ville de Dijon.

Les marchés seront conclus pour une durée d'un an. Ils pourront être reconduits deux fois pour une nouvelle période annuelle, portant ainsi la durée totale à trois ans maximum.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la création d'un groupement de commande pour la passation des marchés relatifs aux services de télécommunications, dans les conditions proposées ;

2- donner votre accord pour désigner comme coordonnateur du groupement la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon dont la commission d'appel d'offres attribuera les marchés ;

3- approuver le projet de convention à passer entre les entités du groupement, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

5- dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de chaque entité.

|RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ|